

Cahier de doléances du Tiers État d'Omonville-la-Petite (Manche)

Cahier de doléance de la paroisse d'Omonville-la-Petite aux États généraux, du 1^{er} mars 1789.

L'on demande les États généraux. La paroisse a cru remonter aux États généraux que les biens de l'État sont occupés en la plus grande partie par l'état ecclésiastique et les seigneurs, et que le pauvre paysan est écrasé par la multitude des impôts.

Un autre objet à remettre sous les yeux des États généraux, à l'égard des procédures. Il se trouve des cantons relevant de plusieurs juridictions à cause de la mouvance des fiefs ; suivant les redevances, pour plaider, on passe quelquefois d'une juridiction à une autre plus éloignée, etc ;

Une autre chose que la paroisse a cru devoir remettre sous les yeux des États généraux, c'est le grand abus qui règne pour la confection des grandes routes, etc. ;

Un autre objet à remettre sous les yeux des États généraux, qu'il existe un grand nombre de colombiers, volières et garennes, appartenant aux seigneurs, remplis de pigeons et lapins, etc. ;

Un autre objet que la paroisse a cru devoir remettre sous les yeux des États généraux, c'est qu'il y a un grand nombre de commis dans le royaume, etc. ;

Un autre objet à remettre sous les yeux des États généraux, pour ce qui est des réparations des presbytères. Après la mort d'un curé, son successeur quelquefois ruine une paroisse pour réparer et mettre à neuf un presbytère. Ne serait-ce pas plus naturel que ce fût aux frais des curés et des gros décimateurs sans que les paroissiens en soient chargés ?

Voilà ce que lesdits paroissiens d'Omonville-la-Petite, doyenné de la Hague, élection de Valognes, convoqués et assemblés au son de la cloche et en la forme ordinaire, ont cru devoir ¹ remettre sous les yeux de Sa Majesté et des États généraux et qu'ils ont signé après lecture faite, cedit jour et an que dessus.

¹ être le plus essentiel à